



Pays du Velay Projet Culturel de Territoire



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

JANVIER 2012



Pays du Velay
16 place de la Libération
43000 LE PUY-EN-VELAY
culture.velay@gmail.com
04 71 57 67 90 - 06 82 52 07 70

Mot d'introduction

L'adoption par le Conseil d'administration du projet culturel de territoire du Pays du Velay fixe le cap d'une politique pragmatique, réaliste, innovante, transversale. Il confirme l'engagement énoncé dans la Charte du Pays à faire de la culture un pilier du développement économique, un facteur de cohésion sociale, un véritable moteur pour l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Cette stratégie a été élaborée de manière professionnelle, participative, associant les élus, les partenaires institutionnels et financiers, les techniciens et acteurs culturels. Un des mérites de cette étude est d'avoir engagé un processus vertueux de mise en relation, d'échanges à poursuivre et à développer. La démarche a permis également de situer l'action culturelle dans un cadre plus large, suscitant beaucoup d'espoirs quant à la possibilité de fédérer, de mutualiser, de développer les initiatives et les projets.

Le projet culturel du Pays du Velay propose une offre culturelle ambitieuse, de qualité, qui s'adresse à toutes les composantes du territoire : les milieux urbains, semi-urbains et ruraux. Il est organisé autour de trois axes prioritaires :

- Articuler culture et patrimoines
- Structurer l'activité culturelle et valoriser l'existant
- Inscire la culture dans un projet global de développement

L'adoption de ce projet constitue un point de départ de la dynamique culturelle que nous voulons initier à l'échelle du Pays. Il appartient aux acteurs culturels de mettre en œuvre des actions avec l'esprit d'initiative et d'innovation qui les anime. Au Pays il revient de rendre possible ces projets dans le respect des exigences qualité convenues collectivement. Aux partenaires institutionnels il appartient de soutenir la démarche élaborée à l'échelle du territoire.

Ce document restitue une étude achevée en décembre 2011. Il s'inscrit dans une vie culturelle toujours en mouvement et pourra être révisé à tout moment. Au nom des élus du Pays du Velay, nous sommes fiers de vous le présenter : vous serez convaincu par l'originalité de son approche et la richesse de son contenu.

M. Michel JOUBERT

Président du Pays du Velay

Mme Madeleine RIGAUD

Présidente du Conseil culturel de territoire du Pays du Velay

Sommaire

Avant-propos.....	1
Un projet culturel de territoire.....	2
Le territoire, espace de projets.....	2
La culture, une ambition pour le territoire.....	3
Le projet, une démarche partagée.....	4
Un projet culturel pour le Velay.....	5
Le Pays, un territoire pertinent.....	5
La culture en Velay, un facteur de développement territorial.....	6
La réflexion collective, une dynamique nouvelle.....	8
Le Pays du Velay, une stratégie culturelle.....	10
Principes transversaux.....	10
Rôle du Pays du Velay.....	10
Axes stratégiques du projet culturel.....	11
AXE 1 : ARTICULER CULTURE ET PATRIMOINES.....	11
AXE 2 : STRUCTURER L'ACTIVITÉ CULTURELLE DU TERRITOIRE ET VALORISER L'EXISTANT.....	17
AXE 3 : INSCRIRE LA CULTURE DANS UN PROJET GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT	21
Conclusion	26
Annexes.....	27

Avant-propos

Le projet culturel de territoire est un document stratégique qui confirme l'engagement du Pays du Velay à œuvrer en faveur du développement culturel du territoire comme indiqué dans sa Charte.

C'est dans le cadre du contrat Auvergne + 2^{ème} génération (signé avec le Conseil régional d'Auvergne en 2011) qu'intervient le projet culturel de territoire. Jusqu'alors, le Pays du Velay, via son Conseil culturel de territoire, se prononçait sur l'attribution de subventions régionales aux acteurs locaux. Il tend désormais à se positionner en tant que coordinateur et animateur culturel du territoire sans pour autant se substituer ni aux intercommunalités, ni aux collectivités territoriales, ni aux acteurs privés de la culture.

Au travers de ce projet, il s'agit de passer d'une logique d'offre culturelle conçue individuellement à une offre appréhendée globalement. Cette nouvelle feuille de route doit permettre de penser la culture à l'échelle Pays et promouvoir les nombreuses initiatives du territoire dans un souci de complémentarité et de cohérence. La stratégie culturelle s'inscrit donc dans une perspective de développement local harmonieux et durable.

Pour mener à bien ce travail de réflexion, le Pays du Velay a fait le choix d'une démarche collective. La construction de ce projet a, en effet, permis d'associer largement ceux qui font le dynamisme culturel du Pays : partenaires techniques, institutionnels et financiers, élus et techniciens des EPCI, acteurs privés. L'intérêt de la démarche est tout autant dans le résultat que dans la dynamique collaborative mise en place notamment au travers du comité de pilotage, auteur de ce projet culturel de territoire.

Un projet culturel de territoire

Pour une bonne compréhension des notions clé, quelques définitions sont proposées en introduction.

Le territoire, espace de projets

Un projet culturel de territoire participe à la structuration d'un espace donné, c'est un élément d'un ensemble cohérent. Il doit prendre en compte tous les facteurs, même non culturels, de son environnement territorial. C'est à partir de cette connaissance du territoire que s' imagine le projet, unique et adapté aux problématiques locales.

Le concept de territoire est « perçu aujourd'hui comme une construction des acteurs où s'entrecroisent, dans un cadre géographiquement et historiquement circonscrit, des relations à la fois économiques, sociales, culturelles, politiques et symboliques ». Le lien au territoire est variable d'un individu à l'autre et, surtout, chacun a sa propre perception de ce qu'est son « territoire vécu ».

*Réseau interrégional
d'animation Leader Sud-Est,
Vade-mecum Pour un projet
culturel de territoire, 2006.*

Quant à la notion de territoire de projet, elle recouvre de nombreuses démarches initiées au plan européen, national ou régional : pays, contrats d'agglomération, parcs naturels régionaux, schémas de cohérence territoriale (SCOT), territoires Leader. Une même collectivité peut ainsi appartenir à plusieurs territoires de projet, de même qu'un même territoire peut conduire plusieurs démarches de projet.

Ces territoires de projet sont souvent confrontés aux problématiques rural-urbain, centre-périphérie. De véritables interdépendances existent entre une ville et son environnement rural. L'espace urbain a besoin de l'espace rural pour peser davantage et attirer des résidents qui préfèrent habiter à la campagne. De leur côté, les communes rurales ont besoin d'une ville qui rayonne suffisamment pour accéder à des services dont elles ne pourraient se doter seules. Il faut construire une forme de solidarité entre urbain et rural et se servir des zones frontalières, en marge, comme ouvertures vers l'extérieur.

La culture, une ambition pour le territoire

La culture participe à l'épanouissement personnel de chaque individu. Elle apporte une partie des clés de la compréhension de la société dans laquelle nous vivons. Et, en cela, elle est un droit pour tous.

Ministère de la culture et de la communication.

L'intercommunalité culturelle : un état des lieux, mai 2008.

La mise en place d'une politique de développement culturel consiste en l'amélioration de l'offre culturelle et de l'accès à cette offre. L'intervention publique en matière culturelle se justifie aussi par des objectifs qui ne sont pas spécifiquement culturels : elle est souvent animée par des finalités extrinsèques, notamment socio-économiques.

Il est effectivement admis que le dynamisme culturel d'un territoire participe de son dynamisme général. L'environnement culturel, la qualité des équipements et des propositions artistiques sont de sérieux facteurs, complémentaires à d'autres, d'attractivité pour un territoire. Ils influent sur le comportement résidentiel des ménages à la recherche d'une nouvelle qualité de vie, mais aussi sur l'implantation d'entreprises.

La culture est aussi considérée comme un secteur économique à part entière dans le champ marchand ou non marchand. Elle est créatrice d'emplois et rencontre les enjeux classiques des autres acteurs économiques tels que la professionnalisation, les économies d'échelle, etc. Son impact est réel sur le développement du territoire bien que les effets directs soient assez difficiles à évaluer et les interactions parfois complexes.

Colloque organisé par Le Transfo, octobre 2011, Cusset (03). Intervention de Jean-Yves PINEAU, directeur du Collectif Ville Campagne.

La culture contribue également à donner au territoire un « sens du lieu ». Elle a cette capacité à produire du sensible et du lien social. Elle participe à ce renouveau du « vivre ensemble ».

Malgré ses vertus sociales, économiques, territoriales évoquées ci-dessus, la culture demeure, dans nombre de collectivités, une variable d'ajustement sur laquelle il faut se battre sans relâche. Le projet culturel de territoire cherche à intégrer la culture dans une politique globale de développement du territoire et à faire de la culture un domaine d'intervention pérenne.

Le projet, une démarche partagée

La notion de projet renvoie à la fois à la recherche d'une finalité et, à un chemin pour y parvenir.

En préalable à tout projet de territoire, les politiques publiques recourent au diagnostic de territoire. L'état des lieux, étape préliminaire, recense les données quantitatives et qualitatives du territoire et en fournit une photographie à un instant T. Le diagnostic s'appuie sur ce travail d'enquête pour imaginer une vision prospective du territoire. Il ne cherche pas prioritairement à déceler les symptômes de dysfonctionnement, mais plutôt à faire ressortir les marges de manœuvre des acteurs pour infléchir les dynamiques en cours.

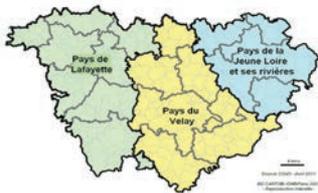
Le diagnostic est, par ailleurs, un moment privilégié de construction d'une vision commune du territoire. Il est indispensable de le partager avec les acteurs locaux pour pouvoir construire un projet au plus près des réalités du terrain. Ce travail de concertation mené avec les partenaires et les acteurs culturels locaux enrichit les échanges par la dimension « vécue » du territoire, mobilise des personnes-ressources en amont de la réalisation et permet l'appropriation future du projet. La réussite d'une stratégie de territoire dépend en partie de cette capacité à mobiliser les acteurs.



Auvergne



Haute-Loire



Un projet culturel pour le Velay

Le projet culturel du Pays du Velay s'inscrit dans un processus global de développement local. Il prend en compte les perspectives générales du Pays et tente de répondre aux problématiques culturelles partagées du territoire.

Le Pays, un territoire pertinent

Le projet culturel de territoire concerne l'ensemble du Pays du Velay, territoire situé dans le département de la Haute-Loire en région Auvergne. Ce territoire abrite 95.000 habitants répartis sur 103 communes, 6 communautés de communes (Emblavez, Mézenc Loire Sauvage, Meygal, Pays de Cayres et de Pradelles, Pays de Craponne, Portes d'Auvergne) et 1 communauté d'agglomération (Puy-en-Velay). Le Pays du Velay compte également parmi ses membres : le PNR du Livradois-Forez, le SMAT du Haut-Allier, les chambres consulaires. Il doit également compter avec les territoires alentours et ceux en cours de création, tel que le PNR des Gorges du Haut-Allier Margeride.

Alinéa 2 de l'article 2 de la **LOADDT** (dite loi Voynet) du 25 juin 1999.

Dossier de candidature Leader 2007-2013, mai 2008.

Contrat Auvergne + 2^{ème} génération 2011-2014, p. 5 du volet stratégique.

Selon la loi pour l'aménagement et le développement durable du territoire, le Pays, au sens de territoire de projet, « se caractérise par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale suffisante ». Le Pays du Velay dispose d'une identité culturelle forgée autour de la ville du Puy-en-Velay et sur une topographie particulière et diversifiée. Ce territoire récent, créé en 2003, trouve sa légitimité et sa cohérence dans un patrimoine paysager, architectural et historique caractéristique.

Le Pays a pour but d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains. L'attractivité du Pays du Velay profite avant tout au cœur du pays, soit l'espace urbain. L'espace rural est confronté aux défis qui affectent le Massif central : vieillissement de la population, diminution du nombre d'actifs, départ des jeunes. Mais le Pays dispose d'atouts pour relever ces défis : un tissu économique diversifié (industrie, agriculture, tourisme), l'influence des aires urbaines de Lyon (69), Saint-Étienne (42) et Clermont-Ferrand (63), une offre de services à la population qui s'améliore.

Le projet de pays vise à étendre les coopérations sur des territoires homogènes de développement. Pour autant, le

pays ne détient aucune compétence propre et ne dispose pas de fonction de maîtrise d'ouvrage. Effectivement, le pays n'est ni une circonscription administrative, ni un nouvel échelon de collectivité territoriale. Il ne dessaisit aucun organisme de ses compétences et n'a pas de fiscalité propre. Le Pays du Velay se veut d'abord un « espace de projets, fondé sur une vision partagée du territoire et de son développement ». Il s'organise dans une logique de missions à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des acteurs publics et privés.

Charte du Pays du Velay, 2004, p. 10.

Aujourd'hui, le Pays du Velay réfléchit à la mise en œuvre d'un SCOT, mène une étude sur la biodiversité, anime le programme Leader, porte le Pôle d'Excellence Rurale, assure le suivi du contrat Auvergne + 2^{ème} génération... et définit sa stratégie culturelle.

La culture en Velay, un facteur de développement territorial

Afin de relever les défis qui lui sont posés, le Pays du Velay s'appuie sur ses atouts et souhaite « développer ses potentialités ». Les potentiels énoncés sont à la fois un patrimoine naturel exceptionnel propice à la qualité du cadre de vie, à la pratique sportive et aux loisirs touristiques, et une offre culturelle favorable à l'innovation et à la créativité, à l'intégration sociale, à l'installation de nouveaux résidents, au développement touristique.

Contrat Auvergne + 2^{ème} génération, pp. 11-12 du volet stratégique.

L'état des lieux réalisé par Le Transfo révèle une forte vitalité culturelle qui repose sur :

- une forte identité autour du patrimoine bâti et paysager
- des populations très attachées à leur territoire
- une volonté des acteurs culturels de rester sur place, de créer, d'initier des projets
- une dynamique et un ancrage autour des musiques actuelles
- une forte marge de progression sur le plan culturel
- une forte dynamique associative qui se développe particulièrement en milieu rural
- un engagement fort des acteurs culturels et socioculturels

Synthèse de l'état des lieux réalisé par Le Transfo, juin 2011, pp. 70-74.

- des acteurs culturels inventifs en milieu rural
- un rôle prépondérant joué par le Conseil Général 43
- un public curieux pour les propositions artistiques
- un fort dynamisme autour des festivals d'été
- un tissu associatif dynamique autour du livre et de la lecture en milieu rural

Les éléments contraignants avec lesquels devra compter le projet culturel sont listés comme suit :

- des contraintes géographiques et climatiques qui ont un impact sur l'organisation sociale
- un manque de mise en réseau des acteurs, de lien entre les structures culturelles
- la ville du Puy-en-Velay insuffisamment reliée à l'ensemble du territoire et identifiée comme une « île » jusqu'à une époque récente
- un manque d'efficacité en termes de communication

Le Pays du Velay souhaite articuler sa politique culturelle avec ses autres missions, mais aussi avec les politiques portées par les partenaires institutionnels. La prise en compte de l'environnement institutionnel est nécessaire pour imaginer un projet culturel de territoire intégré, capable de favoriser la complémentarité entre les différents interlocuteurs de la culture :

- l'Europe, au titre de sa politique régionale, intervient notamment en soutien à des projets en milieu rural au travers du programme d'initiatives Leader 2007-2013 par l'intermédiaire du groupement d'action local (GAL) Pays du Velay ;
- l'État, au travers de son service déconcentré, la DRAC Auvergne, applique en région la politique culturelle du ministère de la culture et de la communication ;
- la Région, au travers du Conseil régional d'Auvergne, « agit en faveur d'une offre culturelle attractive et équilibrée sur ses territoires, favorise la création, la diffusion, le rayonnement ainsi que l'accueil de nouvelles populations » ;
- le Département, au travers du Conseil général 43, agit en faveur des territoires via des conventions de développement culturel avec les EPCI ; soutient les professionnels de la création, les festivals, les pratiques amateur, les équipements départementaux

Voir site web :
<http://www.auvergne.org>

Voir site web :
<http://www.cg43.fr>

tels que la Bibliothèque départementale de Haute-Loire, les Archives départementales... ;

- le parc naturel régional du Livradois-Forez met en place depuis 1985 des actions culturelles en milieu rural et participe à l'inventaire du patrimoine bâti et du patrimoine naturel

Le PNR du Livradois-Forez concerne 10 communes du Pays du Velay.

Aujourd'hui, le Pays du Velay dispose de deux outils pour financer le soutien aux actions culturelles : le programme Leader 2007-2013 au travers de sa ligne « l'action culturelle au service du développement économique », le contrat Auvergne + 2^{ème} génération au travers de l'enjeu 2 « valoriser ses potentialités ».

La réflexion collective, une dynamique nouvelle

L'état des lieux réalisé par Le Transfo met en avant une dynamique culturelle forte pour un territoire à dominante rurale. Le Pays du Velay s'appuie sur cette mobilisation culturelle existante pour approfondir le diagnostic et établir des préconisations communes, partagées par l'ensemble du territoire.

Pour coordonner ce chantier, le Pays du Velay a recruté une chargée de mission d'octobre à décembre 2011. Durant ces trois mois, 23 entretiens individuels ou collectifs ont été menés auprès de 40 interlocuteurs identifiés par le Conseil culturel de territoire. Cet échantillon n'est pas exactement représentatif de la totalité des situations que l'on peut rencontrer sur le territoire, néanmoins il reflète assez bien leur diversité ; l'objectif étant de disposer d'informations complémentaires et de partager la première analyse proposée par Le Transfo.

En parallèle à ce travail d'investigation, les prémices du projet culturel du Velay ont été mises en perspective avec d'autres projets achevés ou en cours d'achèvement sur des territoires comparables. La lecture de ces schémas ou projets culturels de territoire a donné lieu à 8 entretiens téléphoniques avec 8 Pays concernés par la question culturelle (en Auvergne et hors Auvergne).

Le travail collectif s'appuie sur un comité de pilotage composé de 17 membres. Pour une prise en compte globale des besoins, chaque EPCI est représenté, l'équilibre entre élus et techniciens est respecté. Le comité de pilotage s'est

réuni à trois reprises, les mardi 8 novembre, 22 novembre et 13 décembre 2011, pour réfléchir aux contenus du projet culturel de territoire et valider les étapes de la réflexion.

Comité de pilotage, 13 décembre 2011.



Cette dynamique collaborative a été confortée par l'intervention d'un prestataire extérieur lors d'une journée dédiée à la méthodologie de projet de territoire le 6 décembre 2011 organisée par le Pays du Velay et l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA). 23 personnes, dont 7 membres du comité de pilotage, ont bénéficié de cette formation.

Formation, 6 décembre 2011.



Une réunion de restitution à destination de l'ensemble des acteurs culturels locaux a fait état de l'avancée de la réflexion collective le 13 décembre 2011. 36 personnes ont participé aux échanges à l'issue de la présentation. Cette réunion a permis de fournir à toutes les personnes concernées le même niveau d'information et de communiquer plus largement en convoquant la presse quotidienne régionale. Une seconde restitution est programmée à la suite de la validation définitive du projet culturel de territoire.

Restitution, 13 décembre 2011.



Le Pays du Velay, une stratégie culturelle

Établir une stratégie, c'est doter le Pays du Velay d'une vision prospective de son territoire en lien avec ses engagements antérieurs (Charte du Pays et Contrat Auvergne + 2^{ème} génération) et en s'appuyant sur des principes d'action.

Principes transversaux

Le projet culturel de territoire est animé par 8 principes, facteurs de réussite pour l'avenir. Ces principes permettent d'orienter l'intervention du Pays en matière culturelle vers plus d'innovation et de pérennité :

- prise en compte de l'ensemble du territoire
- priorité donnée aux habitants-usagers
- valorisation de l'existant
- partage d'un projet commun grâce à une démarche collective
- transversalité
- logique partenariale
- utilité de l'expérimentation, de l'exploration
- nécessité de l'évaluation

Rôle du Pays du Velay

Au vu des prérogatives du Pays énoncées plus haut, l'intervention culturelle du Pays du Velay relève avant tout de la coordination et de l'animation. Elle se concrétise par les missions suivantes :

- la définition partagée d'une stratégie culturelle de territoire
- la coordination de démarches collectives mutualisées issues du terrain, qui visent à consolider et/ou à développer l'activité des acteurs culturels
- l'assistance au montage de projets culturels dans la mesure où ceux-ci répondent aux préconisations de la charte et du projet culturel de territoire
- le portage d'actions en maîtrise d'ouvrage propre visant à faciliter la mise en œuvre de projets et/ou à faire bénéficier l'ensemble du territoire d'informations communes

Axes stratégiques du projet culturel

Le Pays du Velay a fait le choix d'une stratégie culturelle transversale conformément aux orientations de la Charte, et non pas sectorielle, sans toutefois exclure les spécificités de chaque domaine d'action (création, production, diffusion...), de chaque discipline (musiques, danse, arts du cirque, patrimoines, arts plastiques...), de chaque esthétique.

Chacun des trois axes stratégiques tente d'apporter une réponse aux problématiques du territoire. Ces axes stratégiques sont déclinés en objectifs stratégiques et objectifs opérationnels, composantes du plan d'actions.

AXE 1 : ARTICULER CULTURE ET PATRIMOINES

Comme mentionné à plusieurs reprises dans les documents de référence, le Pays du Velay dispose d'une richesse patrimoniale remarquable, une forme d'aménité propre au territoire, un atout spécifique à renforcer. La valorisation du patrimoine a plusieurs finalités : la conservation du patrimoine comme héritage historique et social, la définition d'une identité locale dans un contexte marqué par une forte mobilité et une tendance à la standardisation, la valorisation économique (produits du terroir, métiers d'art) et l'attractivité globale du territoire.

Il ne faudrait pas pour autant oublier que le patrimoine se construit en permanence. Il est en devenir perpétuel, il se nourrit inlassablement de la création contemporaine. Le dialogue entre ces deux mondes est garant à la fois de continuité et d'innovation.

1.1 Affirmer l'identité contemporaine du Velay

Le Velay se nourrit à la fois du passé et du présent, il construit son identité de manière continue, entre celle héritée et celle à inventer.

1.1.1 Améliorer la connaissance des mémoires collectives

Le travail de connaissance peut s'attacher à des thématiques globales ou cibler des éléments du patrimoine spécifiques. Il permet de conserver la mémoire d'un patrimoine menacé (traditions orales non transmises), délaissé (le patrimoine industriel par exemple) ou de mettre en lumière un héritage particulier susceptible d'apporter de la notoriété au territoire (la dentelle). Cela suggère également un travail

Entreprises Territoires et Développement, La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires, avril 2004.

collectif entre collectivités et institutions, entre institutions et acteurs privés au profit d'une meilleure connaissance du patrimoine, et ce, à destination des habitants-usagers.

» Pistes d'actions :

- réalisation et/ou poursuite d'inventaires du patrimoine bâti non protégé par les EPCI - patrimoine vernaculaire (four banal et autres petites constructions servant à la vie quotidienne locale), habitat traditionnel (maison de la béate, chapelle et autres édifices)

- avec le CG 43 et le PNR Livradois-Forez qui mènent des campagnes d'inventaires à l'échelle de leurs territoires respectifs

- réalisation et/ou poursuite du collectage des langues régionales (patois), traditions orales ou écrites qui y sont rattachées (musiques traditionnelles, contes...)

- avec l'AMTA, le CDMDT 43, la BDHL, le PAH du Puy-en-Velay, les acteurs locaux

- réalisation et/ou poursuite d'études et de recherches sur la thématique des chemins (Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Michel, Robert Louis Stevenson...) et sur les savoir-faire locaux - la dentelle, la filature, l'art du costume, le tannage, la construction en pierres sèches...

- avec la BDHL, les Archives départementales, le PAH du Puy-en-Velay, les musées, les acteurs locaux, les artisans

1.1.2 Mettre en valeur les patrimoines

Le souci de la mise en valeur est guidé par la volonté de partager les connaissances et d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire. Cela passe par des actions d'embellissement et d'aménagement, des actions d'interprétation, des actions d'animation et de sensibilisation.

» Pistes d'actions :

- création d'animations dans le cadre de la journée nationale du patrimoine de Pays organisée au niveau national tous les ans au mois de juin

- avec le PAH du Puy-en-Velay, le CPIE, les acteurs locaux

- optimisation des outils et des activités créés dans le cadre du label pays d'art et d'histoire au sein de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (exposition itinérante, visite guidée avec guide-conférencier, atelier pédagogique...)

- avec le PAH du Puy-en-Velay

- réflexion sur les possibilités d'une extension du label pays d'art et d'histoire à une partie ou à l'ensemble du Pays du Velay

- avec le PAH du Puy-en-Velay

- appui aux équipements muséaux existants et en cours de construction

- soutien à la restauration du patrimoine bâti pour conserver une unité paysagère et raviver les savoir-faire locaux

- avec le CG 43, les artisans, les artisans d'art, les acteurs locaux

- soutien aux pratiques relatives aux arts du goût et au patrimoine gastronomique

1.1.3 Favoriser la création et la diffusion artistique

Se préoccuper du patrimoine ne peut aller sans une attention particulière aux formes artistiques émergentes, aux propositions culturelles contemporaines qui permettent à chacun de se contruire un regard personnel sur le monde.

» Pistes d'actions :

- avec le CG 43, HLMD

- réalisation d'un état des lieux dédiés à la création artistique (résidences, studios de répétition, studios d'enregistrement, ateliers)

- réflexion sur les possibilités d'évolution des lieux dédiés à la création artistique

- avec HLMD, les EPCI, les acteurs locaux

- participation à la réflexion collective sur les musiques actuelles engagée par Haute-Loire Musiques DanSES en lien avec le Conseil général 43, les acteurs locaux

- avec le PAH du Puy-en-Velay, les acteurs locaux, les artistes

- soutien aux actions permettant à la création contemporaine d'investir des lieux de patrimoine

- avec les EPCI, les artistes

- incitation à la commande publique pour promouvoir les artistes locaux confirmés (infographistes, plasticiens...)

1.2 Organiser la rencontre des publics avec la culture et les patrimoines

L'offre culturelle et la présence patrimoniale ne sont pas garants d'une fréquentation assidue des spectacles ni d'une pratique artistique régulière. Dispersés géographiquement, les publics du Pays du Velay sont peu mobiles en ce qui concerne les pratiques culturelles. De plus, les freins sociaux et psychologiques d'accès à la culture sont renforcés en milieu rural où les habitants ont tendance à penser qu'ils ne sont pas éligibles à la culture. Les actions proposées doivent permettre de dépasser ces barrières et d'engendrer l'appétit culturel.

Le Pays du Velay peut s'appuyer sur ses équipements structurants pour la mise en oeuvre de cet objectif.

1.2.1 S'adresser à tous les publics grâce à la médiation

L'offre culturelle ne crée pas automatiquement la demande si elle ne s'accompagne pas d'un processus pédagogique. La médiation émerge de la nécessité éthique et citoyenne de partager les œuvres avec le plus grand nombre et elle affirme que le rapport aux œuvres n'est pas essentiellement de l'ordre de la révélation ou du choc, comme le pensait

Serge SAADA, *Et si on partageait la culture ?*, juillet 2011.

André Malraux. La médiateur s'adresse à tous. Il a pour mission de faire le lien entre le public et l'oeuvre, de faciliter l'accès à la culture en faisant tomber les barrières sociales et symboliques. Il a un rôle de passeur à jouer, en particulier envers les publics dits empêchés ou éloignés. Il peut par exemple intervenir directement en milieu hospitalier ou milieu carcéral, comme cela se fait déjà sur le Pays du Velay.

» Pistes d'actions :

- élaboration d'un état des lieux dédiés aux expositions et d'un état des lieux pouvant accueillir des structures légères servant de support à des panneaux d'exposition
- soutien aux actions de sensibilisation en amont d'interventions artistiques pour une adhésion plus grande au projet (rencontre entre habitants et artistes, etc.)
- optimisation des outils de médiation mis au point par le Parc naturel régional Livradois-Forez
- soutien aux initiatives culturelles et artistiques envers le jeune public sur le temps péri-scolaire et extra-scolaire, et ce, dès la petite enfance
- soutien aux initiatives culturelles et artistiques envers les publics empêchés (personnes malades, isolées, en situation de handicap, population carcérale, etc.)

- avec le CG 43, le PAH du Puy-en-Velay

- avec les artistes

- avec le PNR Livradois-Forez

- avec les artistes, le PAH du Puy-en-Velay, la FOL 43, le CPIE, les centres de loisirs sans hébergement, les crèches, les médiateurs du livre des EPCI, les ludiothèques, les acteurs locaux

- avec les artistes, les hôpitaux, les maisons de retraite, les structures de réinsertion sociale, les associations solidaires, les établissements pénitenciers, les clubs du 3^{ème} âge, les acteurs locaux

1.2.2 Permettre la pratique artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire

Il y a un effet d'entraînement de la participation culturelle sur l'ensemble des autres activités sociales. Plus les habitants-usagers sont impliqués dans des activités culturelles, plus ils seront impliqués civilement. Il y a un cercle vertueux de la participation culturelle à prendre en compte.

Les possibilités de pratique artistique et culturelle étant concentrées sur la communauté d'agglomération, il faut veiller à ce que chaque territoire propose une offre minimum à ses habitants et à ce que des actions pédagogiques soient menées en lien avec le réseau des écoles de musique notamment.

» Pistes d'actions :

- soutien aux disciplines artistiques peu pratiquées sur le territoire (arts du cirque, danse contemporaine, etc.)
- développement de nouvelles formules d'initiation aux

- avec les établissements d'enseignements artistiques

- avec le CDDP, les établissements scolaires, les établissements d'enseignements artistiques, les dumistes, etc.

pratiques artistiques (parcours libre), en complément aux approches traditionnelles

- développement de pratiques artistiques et culturelles encadrées sur le temps scolaire grâce à des partenariats mixtes

1.2.3 Stimuler le développement d'actions de proximité créatrices de lien social

Pour contourner le problème géographique et atténuer les barrières sociales ou symboliques, la culture peut aussi s'inviter dans des lieux improbables et ainsi provoquer la rencontre grâce à des propositions artistiques et culturelles qui génèrent convivialité et intergénérationnalité. Sans oublier d'associer les acteurs locaux en amont.

» Pistes d'actions :

- avec les artistes, les EPCI, la BDHL, Ciné Parc, Cinévasion, les médiateurs du livre, les maisons de quartier, les agriculteurs, etc.

- installation de propositions artistiques et culturelles dans des lieux non-dédiés tels que des établissements publics (salle polyvalente, administration, hôpital, relais assistantes maternelles, centres de loisirs sans hébergement, établissements scolaires...), des lieux patrimoniaux (chapelle...), chez des privés (fermes...)

- avec les EPCI, les organisateurs de festivals

- délocalisation de certains spectacles lors d'événements majeurs

- réflexion sur l'itinérance des propositions artistiques et la mise en mobilité des publics

1.3 Développer l'interculturalité

Dans un contexte marqué par la mondialisation des formes et des expressions culturelles, les territoires se doivent de préserver leurs caractères distinctifs, éléments constitutifs des identités locales et générales. C'est par l'échange, l'ouverture aux autres, l'interaction qu'émergent les spécificités du territoire, mais aussi les points de rencontre avec d'autres lieux, d'autres cultures, d'autres modes de vie.

1.3.1 Construire des partenariats avec des structures nationales

Le Pays du Velay souhaite bénéficier de l'expertise des institutions nationales pour mieux valoriser ses spécificités et les faire dialoguer avec les richesses nationales.

» Pistes d'actions :

- construction de partenariats dans le cadre de travaux de recherche, d'expositions, d'accueil d'artistes
- inscription de projets locaux dans des manifestations nationales ou régionales pour une plus grande visibilité
- incitation au conventionnement avec les partenaires nationaux dans une démarche de reconnaissance, voire de labellisation

- avec les institutions nationales, les services déconcentrés de l'Etat (DRAC Auvergne), le FRAC Auvergne, le PAH du Puy-en-Velay, les artistes

1.3.2 Développer les échanges culturels européens

Le Pays du Velay pense l'Europe comme une nouvelle perspective pour le développement des projets culturels ou artistiques. « L'Union européenne semble offrir de nouvelles opportunités : nécessité d'élargir les espaces de diffusion des œuvres, sentiment d'isolement à rompre, ouverture aux courants d'expression européens et mondiaux, recherche de financements complémentaires, multiplication des terrains d'expérience et de recherche... ». Un projet culturel européen s'inscrit dans une démarche partenariale et, de fait, contribue au dialogue interculturel, à l'innovation et au partage d'expériences, facteurs clés pour le développement culturel.

Relais culture Europe en partenariat avec La Scène, Manuel européen à l'usage des acteurs culturels, 2009.

» Pistes d'actions :

- appui aux projets liés aux Itinéraires culturels européens (chemin de Saint-Jacques de Compostelle, chemins de Saint-Michel, fédération des sites clunisiens) et aux réseaux européens engagés dans une démarche Itinéraire culturel européen (sites casadéens, chemin de Robert Louis Stevenson)
- soutien à la création d'un réseau des Itinéraires culturels européens en Haute-Loire
- aide technique au montage de projets culturels européens
- veille sur les appels à projets européens dans le domaine culturel

- avec l'Institut européen des Itinéraires culturels, la direction départementale des territoires 43, le CG 43, l'Agence locale de tourisme du Velay, les EPCI, le SMAT du Haut-Allier, les acteurs locaux

- avec le CG 43

- avec le CG 43

1.3.3 Promouvoir le dialogue interculturel au niveau international

Le renouvellement des formes et des contenus des projets culturels et artistiques passe aussi par une ouverture à l'international. Cette démarche peut faire appel aux comités de jumelage, leviers à activer dans le cadre de coopération de collectivité à collectivité.

- avec les administrations nationales et internationales, les acteurs locaux

» Pistes d'actions :

- appui aux projets culturels internationaux favorisant l'ouverture du Pays du Velay vers l'extérieur et le rayonnement hors de ses frontières
- veille sur les appels à projets du ministère des affaires étrangères et européennes, de l'Institut français, des fondations, etc.

AXE 2 : STRUCTURER L'ACTIVITÉ CULTURELLE DU TERRITOIRE ET VALORISER L'EXISTANT

Le Pays du Velay est une instance assez récente, encore trop peu connue de la part de ses habitants-usagers, tout comme des acteurs culturels, ce qui freine le processus de mise en réseau et d'appropriation. Un travail de coordination s'avère, par conséquent, nécessaire à la structuration de l'activité culturelle pour imaginer des projets collectifs bénéficiant à chaque acteur culturel et à l'ensemble du Pays.

2.1 Mettre en réseau les acteurs du territoire

La mise en réseau est une condition *sine qua non* de la concrétisation de la stratégie culturelle qui repose sur l'ensemble des forces vives du territoire, encore trop souvent isolées. Il s'agit de favoriser les interactions entre acteurs du territoire en dépassant les clivages rural-urbain.

2.1.1 Permettre la connaissance mutuelle des acteurs à l'échelle intercommunale et à l'échelle Pays

L'organisation complexe des échelons territoriaux rend difficile l'appréhension du rôle de chaque acteur local au sein du Pays. Les actions envisagées doivent, par conséquent, faciliter l'interconnaissance.

» Pistes d'actions :

- organisation d'espaces de rencontres et d'échanges
- création d'un répertoire des acteurs culturels

- avec Le Transfo, le CG 43, HLMD

- avec Le Transfo, le CG 43, HLMD

2.1.2 Poursuivre la dynamique initiée

Afin de garantir la permanence du débat et des échanges, les espaces de réflexion créés doivent trouver une continuité dans l'avenir.

» Pistes d'actions :

- constitution de groupes de travail en fonction des objectifs énoncés
- présentation du projet culturel à l'ensemble des acteurs culturels du territoire

- avec les EPCI, les acteurs locaux

2.1.3 Travailler avec les structures existantes aux niveaux régional et infra-régional

Le Pays du Velay souhaite s'inscrire dans une démarche de complémentarité avec ses partenaires ou potentiels partenaires et bénéficier de leur expertise le cas échéant.

» Pistes d'actions :

- sollicitation de l'expertise des structures partenaires pour la mise en œuvre de projets
- optimisation des outils mis en place par les structures partenaires
- rédaction de convention avec les partenaires identifiés

- avec la DRAC, le FRAC, le CR d'Auvergne, Le Transfo, l'ARDTA, le CG 43, HLMD, la BDHL, le PNR Livradois-Forez, l'ALT du Velay, le PAH du Puy-en-Velay, etc.

2.2 Doter les territoires d'outils structurants

Afin de concrétiser les ambitions de la stratégie culturelle, chaque composante du territoire doit prendre ses responsabilités en se dotant des compétences et outils nécessaires à la bonne marche du projet.

2.2.1 Construire un discours global partagé avec les élus

Sans le soutien des décideurs locaux, la pérennité des projets est incertaine. Sensibiliser les élus à la place essentielle de la culture dans un projet global de territoire, surtout dans le cadre d'une reconquête démographique, de l'accueil de nouveaux actifs - problématique propre au Pays du Velay - fait partie de la stratégie.

» Pistes d'actions :

- mise en œuvre d'une démarche d'appropriation de la question culturelle par l'intégration des élus dès la phase de réflexion des projets
- constitution d'une ingénierie culturelle locale par la sensibilisation et la formation des élus et techniciens locaux

- avec l'ARDTA, les EPCI

2.2.2 Inciter les intercommunalités à s'engager pour la culture

Le Pays est un regroupement d'EPCI qui, s'ils ne s'engagent pas pour un développement culturel, freineront la dynamique générale. En 2012, quatre EPCI détiennent la compétence culturelle (Emblavez, Mézenc Loire sauvage, Pays de Cayres et de Pradelles, Pays de Craponne) et trois d'entre eux ont développé des conventions de développement culturel avec le CG 43 (Emblavez, Pays de Cayres et de Pradelles, Pays de Craponne).

Le conventionnement permet de concevoir les projets sur du long terme. Il garantit une certaine visibilité aux porteurs de projets et permet la pérennité des projets.

» Pistes d'actions :

- identification d'un référent culturel par les EPCI
- incitation aux EPCI à se doter de la compétence culturelle
- incitation au conventionnement entre EPCI et partenaires institutionnels

- avec les EPCI, les acteurs culturels
 - avec les EPCI
 - avec les partenaires institutionnels, les EPCI

2.2.3 Conférer au Pays un rôle de coordination et d'animation de la stratégie culturelle

Pour mettre en œuvre sa stratégie culturelle, le Pays doit assurer des missions de coordination et d'animation conditionnées par des moyens humains, techniques et financiers. La professionnalisation de la fonction culturelle est un préalable à toute initiative culturelle pilotée par le Pays du Velay.

» Pistes d'actions :

- validation annuelle de la composition du CCT
- attribution d'un rôle consultatif au Conseil culturel de territoire qui élabore avis et propositions sur les demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Auvergne, les projets d'ampleur Pays (portés ou non par le Pays), les orientations de la politique culturelle au regard du projet culturel de territoire
- pilotage des groupes de travail mettant en œuvre le projet culturel de territoire
- portage de projets d'ampleur Pays sélectionnés par le Conseil culturel de territoire

2.3 Fédérer les énergies

Il ne s'agit pas multiplier les propositions culturelles et artistiques, déjà nombreuses sur le Pays du Velay, mais de combler un déficit de lisibilité et de visibilité de l'offre sur le territoire.

2.3.1 Organiser et diffuser l'information

Pour obtenir une programmation culturelle séquencée dans le temps et dans l'espace, un travail de coordination en amont est nécessaire. Grâce à la circulation de l'information entre acteurs locaux, il est possible d'éviter une forme de concurrence - généralement non-intentionnelle - entre propositions culturelles et artistiques.

» Pistes d'actions :

- création d'un outil capable de centraliser et de diffuser les informations à l'échelle du Pays pour une meilleure coordination des acteurs culturels au niveau de la programmation

- avec le CG 43

- recensement des outils d'information et de communication existants pour le domaine culturel

- avec les acteurs locaux, les offices de tourisme

- communication des projets dans la presse quotidienne régionale et auprès de tout média susceptible de relayer l'information

- conception d'un outil (virtuel ou physique) capable de clarifier l'offre culturelle du Pays du Velay

- soutien aux projets pertinents de communication portés par les EPCI

- veille documentaire sur la presse quotidienne régionale

2.3.2. Mettre en œuvre des partenariats avec et entre les acteurs culturels du territoire

L'intérêt pour les démarches de mutualisation est palpable. Celles-ci visent l'amélioration de la gestion (programmation et communication), la rationalisation des coûts ou encore le transfert d'expériences. Elles incitent au travail collectif et transversal, capables de générer innovation et partenariat sur le long terme.

» Pistes d'actions :

- réalisation de projets collectifs et transversaux

- veille sur les appels à projets pour assurer la diversification

des sources de financements

- réflexion sur les possibilités de mutualisation au niveau de la programmation des centres culturels existants
- mise en place d'outils de mutualisation, au niveau de la billetterie ou de la numérisation par exemple

2.3.3 Se doter d'outils d'observation, de suivi, d'analyse pour évaluer les efforts de mutualisation

L'évaluation n'est pas envisagée par le Pays du Velay comme un moyen de contrôle et/ou de sanction mais comme un outil d'aide à la décision, de visibilité régulière des avancées du projet et de réadaptation éventuelles du projet culturel de territoire. L'évaluation est, entre autres, un facteur de transparence vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs. Elle est aussi un moyen et objectif de suivi qui permet d'éventuelles adaptations.

» Pistes d'actions :

- en lien avec le CG 43

- élaboration de critères d'évaluation pour une analyse fine des projets menés en lien avec le CG 43 qui a mis au point un tableau d'analyses comparatives

- en lien avec le CG 43, les EPCI

- collecte de données quantitatives et qualitatives concernant la fréquentation des activités culturelles afin de mieux connaître les publics en lien avec le CG 43 qui a mis au point des questionnaires

- avec la DRAC, les EPCI

- élaboration de grilles d'évaluation communes entre les différents partenaires institutionnels

AXE 3 : INSCRIRE LA CULTURE DANS UN PROJET GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT

Murmures, Lettre d'information sur les dynamiques d'installation rurales en Massif central, décembre 2011.

« L'espace rural est aujourd'hui le lieu d'enjeux de société bien repérés : reconversion agricole, protection de l'environnement, gestion des paysages, gisement d'emploi touristique, poumon vert du milieu urbain ». La nécessité d'occuper l'espace rural n'est contestée par personne et son corollaire est la permanence des structures publiques et services de tout ordre nécessaire à une population pour le quotidien. Mais dans ces dynamiques, la dimension culturelle est fréquemment oubliée ou considérée comme annexe.

Le Pays du Velay souhaite renforcer une vitalité culturelle existante, mais aujourd'hui fragilisée, car en partie dépendante de l'engagement volontaire de bénévoles et de

financements publics à l'avenir incertain. Faire le choix d'inscrire la culture dans un projet global de développement, c'est permettre de garantir à long terme cette vitalité par la mise à disposition des moyens nécessaires. C'est aussi intégrer ce domaine d'intervention dans les chantiers futurs du Pays du Velay dans une perspective de transversalité.

3.1 Définir la culture comme une composante du cadre de vie

L'attrait qu'exercent aujourd'hui les espaces ruraux, comme le Pays du Velay, implique qu'ils soient en mesure d'offrir un accueil et des services à la hauteur de l'attente qu'ils suscitent auprès des populations. Une présence culturelle de qualité participe de cette attractivité, tout comme un environnement préservé.

*Ministère de la culture et de la communication, ministère de l'agriculture, **Convention Alimentation, Agri-culture**, septembre 2011.*

3.1.1 Promouvoir la qualité architecturale et paysagère

La définition actuelle du patrimoine inclut, depuis plusieurs décennies, outre les monuments historiques, toutes les formes de l'activité humaine héritée du passé : bâtis, savoir-faire, modes de vie, vestiges mobiliers et immobiliers, mais aussi paysages, forêts et espaces agricoles et naturels qui présentent un fort potentiel de revitalisation économique, sociale et culturelle des territoires ruraux.

» Pistes d'actions :

- sensibilisation des élus et responsables aux outils d'urbanisme en mesure de préserver la qualité architecturale et paysagère, notamment les chartes architecturales et paysagères, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- prise en compte du patrimoine architectural, paysager et naturel dans la définition des futurs documents d'aménagement du Pays, notamment dans le SCOT

- en lien avec le CAUE, le CPIE, le PAH du Puy-en-Velay, le PNR Livradois-Forez, les EPCI

3.1.2 Favoriser le lien social

La présence culturelle est plus diffuse et moins régulière sur la partie rurale du Pays du Velay. Il faut saisir chaque événement et le transformer en opportunité pour créer du lien entre les habitants-usagers. La culture participe à sa manière à cette reconquête du « vivre ensemble », valable également pour la partie urbanisée du territoire. De nombreuses études de cas tendent à démontrer que la

participation directe aux activités culturelles serait l'une des conditions essentielles d'un apport maximal de la culture à la cohésion sociale et au développement du capital social de certains territoires.

La mise en oeuvre de compétences individuelles au service d'un projet collectif participe à un mouvement général d'intégration, à la fois des nouveaux résidents mais aussi des individus ou communautés isolés.

» Pistes d'actions :

- soutien aux initiatives intégrant une dimension de participation ou une co-création avec les habitants-usagers
- soutien à la formation continue des bénévoles et des professionnels
- recensement des besoins des habitants-usagers par un travail de concertation capable de susciter leur participation

3.2 Favoriser le rayonnement du Pays du Velay par le développement culturel

Afin de faire connaître ses richesses hors de ses frontières, le Pays du Velay dispose d'une porte d'entrée favorable : le site du Puy-en-Velay. La ville a su « renverser la perception de son territoire » grâce à la valorisation de ses patrimoines (la classement UNESCO de la cathédrale et de l'Hôtel-Dieu au titre du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, l'extension du label Pays d'art et d'histoire). L'image attractive dont elle bénéficie aujourd'hui a vocation à rayonner sur l'ensemble du Pays dans une logique d'interdépendance, et même au-delà.

3.2.1 Soutenir l'événementiel culturel

Les événements culturels (festival, exposition d'envergure nationale, concert...) sont des moments privilégiés de valorisation de l'expertise locale. En effet, un événement culturel nécessite un assemblage de compétences artistiques et managériales adaptées et difficilement modélisables. De par sa qualité artistique et la reconnaissance acquise, il permet d'élargir les publics, qu'ils soient habitants du territoire ou touristes.

» Pistes d'actions :

- soutien financier aux événements culturels locaux (via

l'enveloppe culturelle du CR d'Auvergne notamment)

- soutien aux événements majeurs culturels proposant la délocalisation de spectacles en différents points du territoire

3.2.2 Dynamiser et structurer le tourisme culturel

La valorisation des richesses patrimoniales et culturelles du territoire passe aussi par la concertation avec les acteurs du tourisme, interlocuteurs indispensables dans la recherche d'attractivité et pour la promotion d'initiatives adaptées aux touristes.

- avec l'ALT du Velay

» Pistes d'actions :

- organisation du dialogue entre les acteurs de la culture et du patrimoine et les acteurs du tourisme
- mise en œuvre d'une stratégie de communication pour assurer la visibilité et la lisibilité des actions culturelles et touristiques
- soutien aux outils de communication et d'information complémentaires au Pays (guides spécialisés, publications thématiques, lettres d'information, etc.)
- valorisation économique des produits de terroir et des métiers d'art
- conception d'activités nouvelles et transversales alliant sports et patrimoine (randonnée, trail), agriculture et culture (offre culturelle à la ferme), création artistique et tourisme (résidence d'artiste et gîte, concerts au camping), etc.

- avec la MDDT 43, l'ALT du Velay, les EPCI, les acteurs locaux, les offices de tourisme

- avec le MDDT 43, l'ALT du Velay, les EPCI, les acteurs locaux, les offices de tourisme, les artisans, les agriculteurs

3.3 Intégrer une démarche durable de développement culturel

La stratégie culturelle du Pays du Velay se conçoit à long terme et vise la pérennisation des efforts engagés.

3.3.1 Anticiper les futurs besoins culturels au regard de l'évolution des technologies

Aucun exercice de prospective en matière culturelle ne peut ignorer la culture numérique en devenir tant les nouvelles possibilités technologiques ouvertes par la numérisation ont radicalement modifié les conditions de création, de diffusion et de « consommation » des œuvres et des produits culturels.

Ministère de la culture et de la communication, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, mai 2009.

Pour ajuster l'offre et les politiques culturelles de demain, il faut comprendre les incidences du numérique sur les pratiques culturelles.

» Pistes d'actions :

- avec la BDHL, le CG 43, les médiateurs du livre, les Amis de la BDHL, les acteurs locaux
- avec les responsables d'équipements culturels, HLMD

- mise en place d'une réflexion collective et prospective sur l'avenir des bibliothèques et médiathèques

- réflexion sur le renouvellement des parcs scéniques des espaces culturels du territoire

- prise en compte des potentiels numériques dans la création d'outils de communication

- avec les partenaires institutionnels, l'Observatoire des politiques culturelles

- réflexion sur les attentes des publics, notamment du jeune public, face au caractère exponentiel du recours aux technologies

3.3.2 Garantir la pérennisation du projet culturel

Le travail de réflexion qui a conduit à la rédaction du projet culturel ne s'achève pas avec la validation du document. La démarche initiée mérite d'être prolongée et développée une fois confrontée aux réalités de sa mise en oeuvre. Le laboratoire d'idées se poursuivra sous la forme de groupes de travail.

» Pistes d'actions :

- mise à jour régulière de l'état des lieux

- intégration de la population aux futures réflexions sur la base d'expériences pilotes telles que celles des Agendas 21 de la culture

- révision du projet culturel tous les 5 ans (a minima) en adéquation avec la charte du Pays et les évaluations réalisées

Conclusion

Les orientations du projet culturel de territoire sont ambitieuses mais leur concrétisation reste conditionnée par le soutien des élus. Défendre la nécessité de la culture sur le territoire, c'est aussi prendre une position politique claire pour l'avenir.

Le projet culturel de territoire a mis en place davantage un processus qu'un texte de référence. Une telle démarche parie sur l'intelligence collective et encourage les parties prenantes à construire ensemble, à innover, à expérimenter. Elle a réussi à mettre en place un esprit de coopération qui tend à la mobilisation optimale des ressources humaines, techniques et matérielles du territoire.

Cette dynamique positive génère de fortes attentes. La mise en œuvre immédiate des actions 2012 est une manière de donner force et cohérence au projet culturel de territoire.

Annexes

Synthèse du projet culturel du Pays du Velay

Carte du Pays

Membres du comité de pilotage

Entretiens

Entretiens téléphoniques

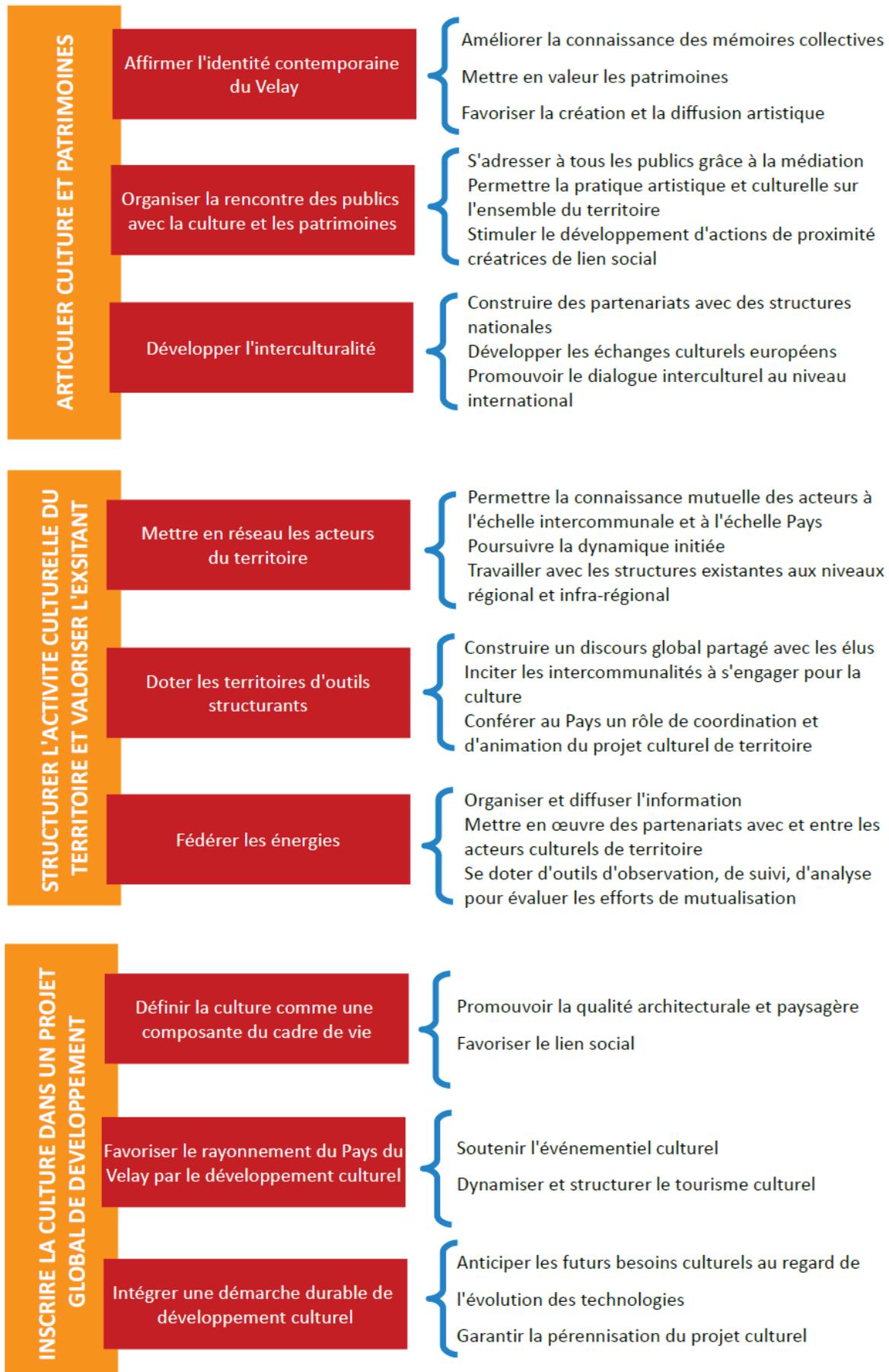
Rétro-planning

Extrait du diagnostic culturel

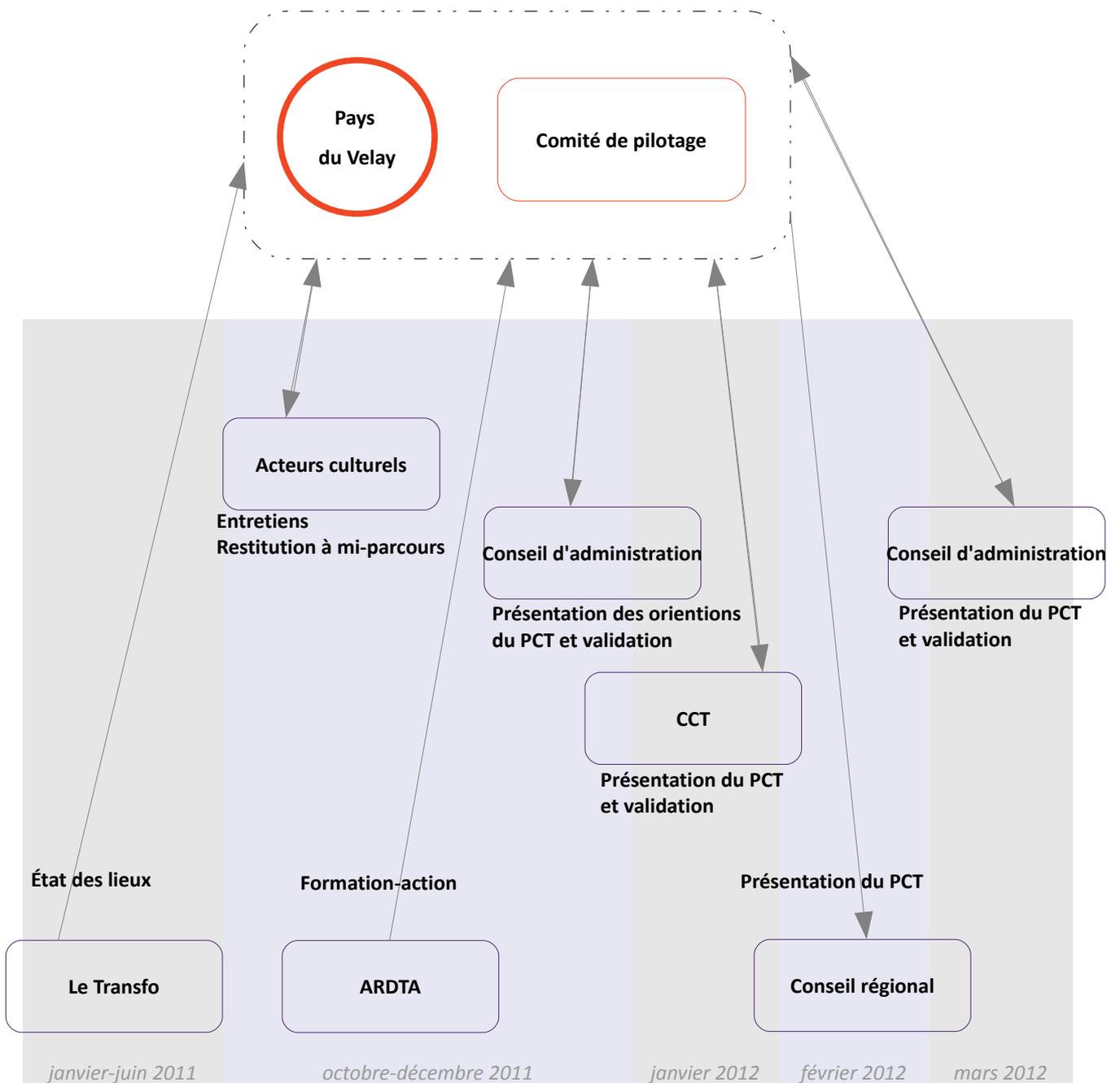
Articles de presse

Glossaire

Synthèse du projet culturel du Pays du Velay : stratégie



Synthèse du projet culturel du Pays du Velay : méthode



Carte du Pays du Velay



Membres du comité de pilotage

M. Michel ARCIS, Élu à la communauté de communes Mézenc Loire sauvage

M. Rémy BRUNEL, Élu à la communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles

M. Raphaël BRUNON, Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental "Les Ateliers des Arts"

Mme Dominique CHAGNY, Chargée des festivals et des manifestations culturelles, CG 43

Mme Cécile CRESPIY, Présidente de l'Association de gestion et d'organisation de rencontres artistiques (AGORA) de Saint-Julien-Chapteuil

Mme Géraldine DABRIGEON, Directrice de l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay

M. Sébastien FALCON, Président de l'Agence locale du tourisme du Velay

Mme Alice GUIET, Chargée de mission Projet culturel du Pays du Velay

M. Yves LANGENIEUX, Adjoint à la commune de Craponne-sur-Arzon

M. Grégory LASSON, Directeur de Haute-Loire Musiques Danses

Mme Sophie MEYER, Responsable de l'Embarcadère à Vorey-sur-Arzon

M. Vincent PRADIER, Directeur de La Couveuse - Maison pour Tous de Chadrac

Mme Madeleine RIGAUD, Présidente du Conseil culturel de territoire du Pays du Velay, Éluë à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Mme Violaine RIPOLL, Responsable de l'action culturelle, CG 43

M. Romain SAGNARD, Responsable du Centre culturel André Reynaud de Vals-près-le-Puy

Mme Christine THIVAT, Éluë à la communauté de communes des Portes d'Auvergne

Entretiens

	Structure	Interlocuteur	Service/fonction	Objet	Date
1	Pays d'art et d'histoire du Puy-en-Velay	Richard GULLIEN	Chargé des expositions et de la communication	Structuration culturelle du territoire	14/10/11
		Frédérique LENFANT	Service éducatif		
2	Communauté de communes du Mézenc	Carole JEANJEAN	Directrice	Structuration culturelle du territoire	18/10/11
3	Centre culturel André Reynaud de Vals-près-le-Puy	Romain SAGNARD	Coordinateur des activités culturelles et associatives	Structuration culturelle du territoire	19/10/11
4	Ville du Monastier-sur-Gazeille	Michel ARCIS	Maire du Monastier-sur-Gazeille	Équipements culturels structurants du territoire	19/10/11
5	Communauté de communes du Pays de Craponne	Jean-Philippe BERGER	Directeur	Structuration culturelle du territoire	20/10/11
		Didier LUCE	Directeur délégué Léo Lagrange		
		Yves LANGENIEUX	Adjoint au maire de Craponne-sur-Arzon		
6	Parc naturel régional Livradois-Forez	Éric COURNUT	Directeur adjoint	La dynamique culturelle du PNR	21/10/11
		Jean-Pierre FOURNIOUX	Responsable de la communication et des patrimoines culturels		
	Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez	Jean-Christophe LACAS	Animateur livre et lecture tous publics		
	Syndicat intercommunal « Ciné-Parc »	Candice ROUSSEL	Animatrice jeune public		
7	Conseil Général Haute-Loire	Violaine RIPOLL	Chef du service culture	Structuration culturelle du territoire	24/10/11
		Anne-Laure DELORME	Chargée des conventions de développement culturel		
8	Communauté de communes des Pays de Cayres Pradelles	Emmanuelle FONTANILLE	Agent de développement	Structuration culturelle du territoire	25/10/11
		Rémy BRUNEL	Président de la commission culture		
		Véronique JACQUES	Dumiste		
		Marion DECULTIS	Médiatrice du livre et de la lecture		
9	Communauté de communes du Meygal	Nathalie LATIL	Agent de développement	Structuration culturelle du territoire	25/10/11
		Jo ROMEUF	Vice-président au tourisme, adjoint à la culture de Saint-Julien-Chapteuil		
10	La Couveuse - Maison pour Tous de Chadrac	Vincent PRADIER	Directeur	Actions culturelles et socio-culturelles	26/10/11
11	Agence locale de tourisme du Velay	Sébastien FALCON	Président	Tourisme et culture dans le Pays du Velay	27/10/11
12	AGORA (Association de gestion et d'organisation de rencontres artistiques)	Cécile CRESPIY	Présidente	L'AGORA, une programmation culturelle pluridisciplinaire en milieu rural	02/11/11
13	Communauté de communes de l'Emblavez	Christelle KUHN	Médiatrice du livre, animatrice culturelle	Structuration culturelle du territoire	03/11/11
		Sophie MEYER	Responsable de la programmation culturelle de l'Embarcadère		
14	Communauté de communes des Portes d'Auvergne	Christine THIVAT	Elue communautaire, Maire de Lissac	Structuration culturelle du territoire	03/11/11
		Roger MAURIN	Adjoint au maire de Saint-Paulien, Responsable du musée archéologique Michel Pomarat		
		Marie-Hélène POUNT	Présidente du GAM		
		Gilbert CAROFF-DUFLOS	Conseiller municipal d'Allègre		
15	Syndicat mixte du Haut-Allier	Marilyne AVONT	Responsable du Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier	Mise en place d'un projet culturel de territoire	04/11/11
	Pays de Lafayette	Christian POULET	Président du Conseil culturel de territoire		
16	Haute-Loire Musiques Danses	Grégory LASSON	Directeur	Structuration culturelle du Pays du Velay	07/11/11
17	Ateliers Polignac	Guillaume PERRET	Régie, relation avec les écoles, billetterie	Ateliers Polignac : jeune public	09/11/11
18	Bibliothèque départementale de Haute-Loire	Aline AMBERT	Directrice adjointe	Structuration du territoire en matière de livre et lecture publique	10/11/11
		Julien GUSTHIOT	Directeur		
19	Ville du Puy-en-Velay	Huguette PORTAL	Adjointe à la vie culturelle et à l'animation	Structuration culturelle du Pays du Velay	10/11/11
20	Centre culturel de Saint-Germain-Laprade	Patrice CHANAL	Directeur	Structuration culturelle du Pays du Velay	14/11/11
21	Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay	Simone MOURIER	Conservateur en chef	L'avenir de la bibliothèque municipale du Puy-en-Velay	15/11/11
22	Ateliers des Arts	Raphaël BRUNON	Directeur	Structuration culturelle du Pays du Velay	15/11/11
23	Pays d'Art et d'Histoire du Puy-en-Velay	Géraldine DABRIGEON	Directrice	Analyse du document de synthèse	21/11/11
24	Agence Accompagnement Animation Évaluation Développement Local	Jean-Marie PERRINEL	Consultant	Structuration culturelle du Pays du Velay	23/11/11
25	Conseil Régional Auvergne	Luce VINCENT	Chargée de mission culture	Orientations du projet culturel de territoire	28/11/11
26	Le Transfo	Fabrice BORE	Adjoint au directeur chargé du développement culturel	Orientations du projet culturel de territoire	28/11/11
		Françoise DUBOSCLARD	Chargée des politiques territoriales, livre et lecture		

Entretiens téléphoniques

	Structure	Interlocuteur	Service/fonction	Objet	Date
1	Le Transfo	Fabrice BORIE	Adjoint au directeur chargé du développement culturel	Méthodologie du diagnostic	13/10/11
2	Pays de la Vallée de la Dore (Puy-de-Dôme)	Émilie GRILLE	Chef de projet de la Vallée de la Dore	Mise en œuvre opérationnelle du projet culturel de territoire	18/10/11
3	Pays Sologne Bocage bourbonnais (Allier)	Simon AUBORON	Coordinateur Pays	Mise en œuvre opérationnelle du projet culturel de territoire	18/10/11
4	Pays Terres romanes en Pays catalan (Pyrénées-Orientales)	Charlotte COSTES	Animateur LEADER	Mise en œuvre opérationnelle du projet culturel de territoire	20/10/11
5	Pays des sources (Lozère)	Monique DE LAGRANGES	Animatrice culturelle	Mise en œuvre opérationnelle du projet culturel de territoire	21/10/11
6	Pays Vichy Auvergne (Allier)	Christel DEBOUT	Chargée de mission culture et communication	Mise en œuvre opérationnelle du projet culturel de territoire	26/10/11
7	Maison pour Tous de Brives-Charensac		Directeur en cours de recrutement	néant	26/10/11
8	Réseau des sites casadéens	Anne PARISSÉ	Chargée de mission	Missions du réseau et réflexion à l'échelle Pays	27/10/11
9	Objectif Patrimoine (cabinet de consultants) pour le Pays de Lafayette (Haute-Loire)	Jean LAFOND-Grellety	Directeur	Élaboration du projet culturel de territoire	28/10/11
10	Comité d'expansion économique Haute-Loire	Mélanie CHAMBON	Chargée de mission Dispositif local d'accompagnement	Interventions possibles du DLA	02/11/11
11	Pays d'Autan (Tarn)	Alexandre WODZYNSKI	Directeur	Mise en œuvre opérationnelle du projet culturel de territoire	02/11/11
12	Point information jeunesse 43	Valérie PRONIER	Directrice	Attentes culturelles de la jeunesse (néant)	02/11/11
13	Fédération des œuvres laïques de Haute-Loire	Béate KNOP	Education et culture	Actions culturelles de la FOL43	10/11/11
14	Société d'histoire de la région de Craponne	Gabriel FERRAND	Président	La valorisation des patrimoines	10/11/11
15	Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne	Agnès BARBIER	Directrice adjointe	La structuration culturelle du territoire d'Auvergne	15/11/11
16	Pays de la Jeune Loire et ses Rivières (Haute-Loire)	Isabelle LIOJIER	Administratrice	Mise en œuvre opérationnelle du projet culturel de territoire	29/11/11
17	Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay	Jean-Paul GRIMAUD	Directeur	Impact des manifestations culturelles sur le tourisme local	01/12/11

SYNTHÈSE

ATOUPS / POINTS FORTS / CRÉATION

Présence artistique :

Une **forte présence artistique** sur le territoire
 Une **dynamique** et un début de structuration dans le secteur de la **musique**
 Présence **d'artistes et d'auteurs renommés et emblématiques**

Résidences :

Une **offre diversifiée et complémentaire** sur l'ensemble du territoire
 Une dynamique en milieu rural

Enseignements artistiques :

Un **conservatoire à rayonnement départemental dynamique** doté de **très bons outils** pour la pratique musicale (studios de répétition, auditorium)
 Une **synergie** entre les enseignements artistiques et les acteurs culturels, particulièrement pour les musiques actuelles et traditionnelles

FAIBLESSES / FREINS / CRÉATION

Présence artistique :

Absence de structures d'encadrement professionnelles pour contribuer au développement des artistes du spectacle vivant (musique, théâtre) : pas de tourneurs/agents, bureaux de production, labels/maisons de disque
 Difficulté à attirer des professionnels sur place (pour voir les créations des artistes locaux)

Résidences :

Quasi absence de résidences d'auteur
Peu de possibilités de résidences sur Le Puy

Enseignements artistiques :

Des **déséquilibres territoriaux** importants

72

SYNTHÈSE SUITE

ATOUPS / POINTS FORTS / DIFFUSION

Équipements :

Présence **d'équipements structurants**
 Une **complémentarité** entre les différents équipements (taille, genre, zone d'implantation)

Diffusion :

Une **offre importante et très diversifiée** en terme de programmation sur l'ensemble du territoire
 Une **forte dynamique associative**
 Un partenariat constructif entre le **CG 43 et les Communautés de communes** signataires d'une convention de développement culturel

Les Festivals :

Une **offre très importante, diversifiée et complémentaire** sur l'ensemble du territoire
 Des **festivals d'envergure**
 De nombreux **festivals avec une forte identité**
 Des festivals qui mettent en valeur le **patrimoine bâti et paysager**

FAIBLESSES / FREINS / DIFFUSION

Équipements :

Absence d'un lieu dédié aux musiques actuelles sur le département
Peu de logiques de mise en réseau entre les équipements

Diffusion :

Fragilité économique des associations qui programment avec peu de moyens
Manque de visibilité de l'ensemble de l'offre en terme de diffusion

Les Festivals :

Le lien **Festivals / Patrimoine** pourrait être **mieux relayé** par les professionnels du tourisme
Trop de manifestations sur la période estivale

73

SYNTHÈSE SUITE

ATOUTS / POINTS FORTS / LECTURE PUBLIQUE

Une bonne **dynamique des réseaux ruraux intercommunaux** de bibliothèques et des bibliothèques des **communes de l'agglomération**

FAIBLESSES / FREINS / LECTURE PUBLIQUE

Manque d'une **vraie bibliothèque d'agglomération multimédia** (tournée vers le futur) au Puy-en-Velay

ATOUTS / POINTS FORTS / PATRIMOINE

Un **patrimoine d'une très grande richesse**, des sites protégés, des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Une grande diversité de paysages, des villages classés «plus beaux villages de France»

Une forte attractivité du territoire lié à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire et au départ des chemins de Compostelle

FAIBLESSES / FREINS / PATRIMOINE

74

SYNTHÈSE SUITE

Le territoire vu par des professionnels de la Culture du territoire :

Une forte **identité** autour du patrimoine bâti et paysager (+)

Des **populations très attachées à leur territoire** (+)

Une volonté des acteurs culturels de **rester sur place**, de créer, d'initier des projets (+)

Une dynamique et un ancrage autour des **musiques** (traditionnelles, actuelles) (+)

Une forte **marge de progression** sur le plan culturel (+)

Une forte **dynamique associative** qui se développe particulièrement en **milieu rural** (+)

Un **engagement** fort des acteurs culturels et socioculturels (+)

Des acteurs culturels **inventifs** en milieu rural (+)

Un rôle prépondérant joué par le Conseil Général (+)

Un **public curieux** pour les propositions artistiques (+)

Un fort dynamisme autour des **festivals d'été** (+)

Un tissu associatif dynamique autour du livre et de la **lecture en milieu rural** (+)

Des **contraintes géographiques et climatiques** qui ont un impact sur l'organisation sociale (-/+)

Un **manque de mise en réseau** des acteurs, de lien entre les structures culturelles (-)

La ville du Puy-en-Velay identifiée comme une «île», **pas suffisamment reliée à l'ensemble du territoire** (-)

Un **manque d'efficacité** en termes de **communication** (diffusion et promotion, médias qui relaient peu l'info) (-)

75

L'Éveil de la Haute-Loire
9 place Michelet
43 000 Le Puy-en-Velay

LE PUY-EN-VELAY

Tel : 04 71 09 32 14
Fax : 04 71 02 94 08
redaction@leveil.fr

Quelle stratégie culturelle pour le Pays du Velay ?

Le Pays du Velay s'est engagé dans la construction d'un projet culturel de territoire depuis octobre 2011. Mardi en fin d'après-midi, une réunion d'information était proposée aux acteurs culturels de ce vaste territoire. Une réunion de mi-parcours animée par le comité de pilotage et Madeleine Rigaud, vice-présidente du Pays du Velay, et Alice Guiet, chargée de mission culture au Pays du Velay.

Le Pays du Velay contractualise avec la Région Auvergne. La nouvelle génération de contrat Auvergne+, signé en 2011, comporte un volet culturel.

C'est dans ce cadre qu'intervient la construction du projet culturel de territoire.

Le projet culturel est un document de référence ayant pour vocation de fixer les orientations du Pays du Velay en matière culturelle. Il propose des actions qui pourront être prises en charge ou soutenues par le Pays du Velay en fonction de ses capacités techniques, humaines et financières.

Cette démarche s'inscrit au sein d'un projet global de développement au travers duquel il s'agit, dans l'avenir, de valoriser les atouts du territoire. Il tient compte des interactions possibles entre l'activité culturelle, les missions du pays et les autres dimensions du développement, comme le tourisme, l'économie et le développement durable.

Puisque le Pays est un outil au service des différentes collectivités du territoire, ce document de référence sera à

disposition des communes, des communautés de communes et de la Communauté d'agglomération.

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux a été élaboré par Le Transfo (l'agence régionale de développement culturel en Auvergne). Il propose une photographie de l'existant et identifie les atouts et faiblesses du Pays du Velay en matière culturelle tant au niveau des équipements et de la diffusion, que des pratiques amateurs ou professionnelles.

Une deuxième étape se concentre sur le partage de cet état des lieux avec les acteurs culturels du territoire. Depuis octobre 2011, une chargée de mission, Alice Guiet, a mené de nombreux entretiens auprès d'une grande diversité d'interlocuteurs.

Un comité de pilotage l'accompagne dans l'analyse des données recueillies.

Ce travail collectif a été conforté par l'intervention d'un prestataire extérieur lors d'une journée dédiée à la méthodologie de projet de territoire début décembre organisée par le Pays du Velay et l'ARDTA (Agence régionale de développement des Territoires d'Auvergne).

Enfin, une troisième étape permettra la validation du projet culturel par la Région au début de l'année 2012.

PROJET CULTUREL

Le contexte actuel de crise génère une inquiétude spécifique aux acteurs de la culture : ne va-t-elle pas être reléguée à l'arrière-plan face aux urgences économiques et sociales ? En réponse à cette problématique, le but du projet culturel de territoire est de consolider et de valoriser l'existant.

Le Pays du Velay dispose en effet d'un vivier culturel riche et diversifié et d'atouts patrimoniaux indéniables. Il s'agit en priorité de s'appuyer sur ces potentiels et de développer des actions de mise en réseau et de coordination des acteurs culturels pour favoriser la rencontre des publics avec la culture. Il s'agit également de faire valoir la culture comme un levier de développement économique créateur d'emplois et d'animation touristique, comme un facteur d'attractivité pour le territoire.

Par des actions concrètes et complémentaires, la culture veut préserver une campagne vivante, favoriser le dynamisme des milieux urbain et périurbain, mettre en valeur les patrimoines du Velay et développer la création artistique locale.



Alice Guiet, chargée de mission culture au Pays du Velay.



Une trentaine de personnes participaient à cette réunion.



Page 15 - L'ÉVEIL - Jeudi 15 décembre 2011

AVIS D'OBSEQUES

Reproduction interdite

ARSAC-EN-VELAY

Georgette et Jacky Besse
leurs enfants et petite-fille,
Ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Renée PENAY

survenu le mardi 13 décembre 2011 à l'âge de 91 ans.
Rente repose à la chambre funéraire de Coubon.
Ses obsèques civiles auront lieu le **vendredi 16 décembre**
à **11 h 30** à Marcanet (03).

PF Mézenc Funéraire

LE PUY-EN-VELAY ESPALY-SAINT-MARCEL

Les Frères des Ecoles Chrétiennes de la Province de France ;
La communauté des Frères Visiteurs ;
Le Frère directeur et les Frères des communautés
de Vals-près-Le Puy et d'Espaly ;
Sa famille et ses amis ;
Recommandent à votre prière

Frère Pierre BESSIÈRES

décédé au Puy-en-Velay, le mardi 13 décembre 2011, dans
sa 88^e année et la 69^e année de vie religieuse.
Ses obsèques seront célébrées le **vendredi 16 décembre**,
à **14 h 30**, en l'église de Vals-près-Le Puy, suivies de l'inhumation
dans le caveau des Frères, au cimetière du Puy-en-Velay.

Pompes Funèbres André Julien

AVIS DE DÉCÈS

Reproduction interdite

M. et M^{me} Beauport Jean-Pierre,
leurs enfants et petits-enfants ;
Parents et amis ;
Vous font part du décès de

Madame Juliette DEVIDAL née GANDON

Ses obsèques ont été célébrées le lundi 12 décembre 2011,
à 15 heures, en l'église de Brives-Charensac.
La famille remercie l'ensemble du personnel du foyer Vert
Bocage de Brives-Charensac, pour ses bons soins et son
dévouement.

Pompes Funèbres Velay Funéraire

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Lyla Liogier, Le Puy-en-Velay, 16 rue Franchetterre ;
Louis Philippon Chambon, Saint-Vincent.

DÉCÈS

Marcel André Lashermes, 85 ans, retraité, Lavoute-Chilhac ;
Fernand Jacques Marius Faisandier, 88 ans, retraité,
place de la Mairie, à Chambon-le-Château (Lozère) ;
Carmen Yvonne Petit veuve Crouzet, 82 ans, retraitée, 13 rue
des Cités, à Chadrac ; Michel Antoine Louis Baptiste Chabannes,
70 ans, retraité, lieu-dit Les Baraques, 48 chemin de
l'Estrade, à Cussac-sur-Loire.

PFG - POMPES FUNÉBRES GÉNÉRALES au Puy-en-Velay

Harvè Farnat,
responsable de l'agence
PFG le Puy en Velay

Tour Parnassac - 43000 Le Puy en Velay
04 71 06 00 99

L'actualité
tous les jours sur

leveil.fr



Haute-Loire → Actualité

JOUR ET NUIT

FRUGIÈRES-LE-PIN ■ Un repas dangereux

Un peu avant midi, hier, un octogénaire résidant à Frugières-le-Pin a décidé de se faire cuire son repas. Manque de chance, le contenu de la poêle a pris feu et les flammes se sont propagées au sol de sa cuisine. Le cuisinier n'a pas, pour autant, perdu son sang-froid et a réussi à maîtriser ce début d'incendie avant même l'arrivée des secours. Brûlé à la main, il a ensuite été transféré au centre hospitalier de Brioude. Les sapeurs-pompiers de Paulhuguet et de Brioude, les gendarmes de Paulhuguet et le maire de la commune se sont rendus sur les lieux. ■

LE PUY-EN-VELAY ■ Le pilote d'un deux-roues légèrement blessé

Hier vers 16 heures, les sapeurs-pompiers du centre de secours principal du Puy-en-Velay intervenaient sur le boulevard Carnot pour porter secours au pilote d'un deux-roues qui venait de chuter sur la chaussée. Agé de 25 ans, il souffrait de blessures légères qui ont nécessité son évacuation vers le centre hospitalier Emilo-Roux. ■



DEUX-ROUES. Le jeune pilote a été pris en charge par les sapeurs-pompiers ponats après avoir chuté sur la chaussée.

VOREY-SUR-ARZON ■ Une octogénaire grièvement blessée dans la collision

Lundi à 16 heures, une collision entre deux voitures s'est produite sur le CD 103, dans le bourg de Vorey-sur-Arzon. Si la première conductrice n'a pas été blessée, la seconde, dont le véhicule a percuté un arbre, a été grièvement touchée à la tête et au thorax. Agée de 84 ans, elle était prise en charge par le Samu 43 et évacuée par hélicoptère à l'hôpital de Saint-Etienne. ■

YSSINGEAUX ■ Trois cambriolages à quelques heures d'intervalle

Lundi soir, à 20 heures, les gendarmes de Saint-Bidier-en-Velay étaient avisés d'un cambriolage commis dans un restaurant de Saint-Ferréol-d'Auroure. Le ou les malfaiteurs ont dérobé sur une cinquantaine de bouteilles d'alcool. Deux heures plus tard, la gendarmerie de Monistrol-sur-Loire se rendait au local du club de football de La Chapelle-d'Aurec qui venait d'être vandalisé. Enfin, à Yssingaux, hier matin, la gerante d'un magasin de produits cosmétiques constatait que son commerce avait été visité, probablement durant la nuit. Trois enquêtes ont été ouvertes. ■

ENJEUX ■ Les intercommunalités du Pays du Velay réunies à mi-chemin

Centraliser les projets culturels

Les acteurs culturels du territoire du Velay se sont réunis dernièrement à la Communauté d'agglomération, ou Puy-en-Velay, afin de cerner davantage les enjeux d'un projet commun.

Trois grandes lignes ont été exposées aux acteurs culturels réunis autour de la table : hier culture et patrimoine, structurer l'activité culturelle du territoire et valoriser l'existant, et inscrire la culture dans un projet global de développement.

Le Velay, « Pays d'Art et d'Histoire »

Le projet devrait permettre de fixer les orientations culturelles du pays du Velay, caractérisé de « Pays d'Art et d'Histoire » par Cécile Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon.

L'initiative concerne le Pays du Velay, qui comprend six communautés de communes (*), ainsi que la Communauté d'agglomération du Puy-en-



ECHANGE. La réunion, animée de questions, a permis à chacun de percevoir les enjeux du projet.

Velay. Ce qui équivaut à 103 communes, soit près de 95.000 habitants.

Prochaines étapes

Six de ces sept intercommunalités étaient représentées lors de la réunion. Les porteuses du projet,

Madeleine Rigaud, vice-présidente, Laurence Vignal, directrice, et Alice Guillet, chargée de mission culture, ont présenté les prochaines étapes à franchir. Un état des lieux et un partage de ces données seront effectués avec les

différents acteurs culturels.

Enfin, le projet devra attendre le début de l'année 2012 et sa validation par le Conseil régional. ■

(* Pays de Craponne, Portes d'Auvergne, Emblavez, Meygal, Massenc Loire Sauvage, Pays de Cayres-Pradellès.

NUMÉROS UTILES EN VELAY

LA MONTAGNE
■ Agence, 46, boulevard Saint-Louis, Le Puy-en-Velay, tél. 04.71.05.38.38 ; fax : 04.71.05.38.35 ; lepuy@centrefrance.com.
■ Abonnement. Tél. 0825.0826.27.
■ Centre-France Publicité, 9, place Michelet, Le Puy-en-Velay, tél. 04.71.04.79.79 ; fax : 04.71.02.53.50.

URGENCES

SAMU 43. Tél. 15.
POMPIERS. Tél. 18.
CENDRIERBRIEU. Tél. 04.71.04.52.00.
POLICE. Tél. 04.71.04.20.17.
MÉDECIN. De 20 heures à 0 heures, tél. 04.71.04.33.33.
HÔPITAL. Centre Hospitalier Emilo-Roux, tél. 04.71.04.32.10.
DÉPANNAGES.
CRIF, tél. 0810.333.043
GRF, tél. 0.800.473.333.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES. Mailly

Esbrayot-Chaussade, à Blovray ; Thomas Chevalier, à Chomelle ; Mathias Geoffroy, à Longogne (Luzern) ; Nolwin Frézet ; Maxence Perruche ; Lou Meroni ; Maïlle Boschert, à Malnevres ; Fautine Desaloz, à Saint-Pierre-Synac ; Inès Ferry, à Saint-Vidal.
DÉCÈS. Marie-Louise Bliet, épouse Auphloch, 78 ans, domiciliée à Clouse-d'Allagne ; Alain Restoy, 64 ans, domicilié au Puy-en-Velay ; Antoinette Sauvageon, 87 ans, domiciliée au Puy-en-Velay ; Marie Doléme, 84 ans, domiciliée à Tence ; Jean-Louis Fiquière, 66 ans, domicilié à Borée (Ardèche).

→ CINÉMA AU PUY-EN-VELAY

AUJOURD'HUI, AU CINÉ DYKE
LA DÉLICATESSE. 1 h 40 ; comédie, à 18 h 30 et 21 heures.

LA CIE DES CHAMPS. 1 h 20 ; famille, à 14 heures et 18 h 30.

CARNAGE. 1 h 20 ; en VO, comédie dramatique, à 18 h 30 et 21 heures.

HAPPY NEW YEAR. 1 h 58 ; comédie, à 18 h 15 et 21 heures.

ALVIN ET LES CHIPMUNKS 3. 1 h 30 ; animation, à 14 heures et 16 h 30.

HOLLYWOOD. 1 h 47 ; comédie, à 16 h 15, 18 h 30 et 21 heures.

HUGO CABRET. 2 h 08 ; aventure, en 2D, à 14 heures ; en 3D, à 16 heures.

INTOUCHABLES. 1 h 52 ;



comédie, à 14 heures, 16 h 15, 18 h 30 et 21 heures.
MISSION IMPOSSIBLE 4. 2 h 13 ; action, à 21 heures.
LE CHAT POTÉ. 1 h 30 ; animation, en 2D, à 14 heures ; en 3D, à 16 heures.
HAPPY FEET 2. 1 h 39 ; animation, à 14 heures.
MISSION NOËL. 1 h 38 ; animation, en 2D, à 16 h 15.

ABONNEZ-VOUS

et recevez, pour 1 € de plus, ce coffret gourmand

*** L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION. Photo non contractuelle. ** Tarif sans le coffret : 77 jours : 18€ - 6/7 jours 18€ - Containement à prix réglementaire et offerts, en 6 semaines d'un droit d'entrée et de rectification, ou d'un droit de souscription.**

OFFRE SPECIALE NOËL

la montagne

OUI, je m'abonne à LA MONTAGNE pour 6 mois**

7 jours/7 au prix de 190 € 6jours/7 au prix de 149 €

et je recevrai le coffret gourmand VALETTE, pour 1 € de plus (inclure dans le tarif ci-dessus)

Offre réservée aux nouveaux abonnés valable jusqu'au 31 décembre 2011

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE TÉL

E-MAIL

ANNÉE DE NAISSANCE PROFESSION

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de LA MONTAGNE d'un montant de 6 € : Service Abonnements Le Montagne - 45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

Pour tout autre moyen de paiement, nous contacter au N° Indigo 0826 0826 27

www.lamontagne.fr

Politique culturelle : le Pays du Velay veut harmoniser l'offre sur le territoire

Intercommunalité. Le Pays du Velay élabore actuellement son projet culturel pour faire en sorte que l'offre en matière d'accès à la culture soit équitablement répartie dans le temps et dans l'espace. Une mission compliquée puisque chaque intercommunalité gère l'affaire différemment...

Écrivains, écoles de musique, salles de répétitions, compagnies de théâtre, saisons... L'offre culturelle est riche et diversifiée sur le territoire du Pays du Velay. Au point qu'à ce jour, il devient urgent de la coordonner entre les différentes communautés de communes.

Essayer d'imposer la compétence culture

Preuve de cette richesse par les chiffres : le Pays du Velay concentre 65 % des compagnies professionnelles de théâtre du département, 58 % des groupes de musique actuelles, 89 % des ensembles de musique classique et 52 % des chorales ainsi que l'unique compagnie de danse professionnelle. Une prouesse, quand le territoire ne représente que 42 % de la population du territoire. C'est donc avec la volonté d'harmoniser cette offre que le Pays du Velay veut établir son projet culturel après avoir contractualisé avec la nouvelle génération de contrat Auvergne +. Première étape de ce

projet : l'état des lieux réalisé par Le Transfo (Clermont-Ferrand) qui a permis de recenser toute l'offre et de rebondir sur la deuxième étape, le partage du bilan avec les acteurs de la culture du territoire. À terme, Alice Guiet, chargée de mission culture pour le Pays du Velay, souhaite que la structure s'impose comme le défenseur de la culture face aux effets de la crise. En résumé, promouvoir la culture comme pourvoyeuse d'emplois et maintenir la dynamique face aux impératifs économiques et sociaux voulus par une conjoncture délicate. « Notre ambition est de faire en sorte que les collectivités pensent ensemble leur programmation. Par exemple pour ne pas proposer des spectacles aux mêmes dates sur des sites pouvant cibler un même public, ou encore proposer aux élus d'acheter des spectacles ensemble... » Pour cela, il reste encore des impératifs à remplir. « Il faut que nous arrivions à imposer aux communautés de communes la compétence culture ». Sur les sept intercommunalités adhérentes du Pays du Velay, Le Meygal, l'agglomération et les Portes d'Auvergne ne se sont pas encore résignées à ce choix. « Cela constitue un frein si l'on veut professionnaliser cette fonction culturelle... »



Archives Michelle Outerrmin-Crespi

94 294

C'est le nombre d'habitants du Pays du Velay qui bénéficient, à eux seuls, de 46 chorales, 8 ensembles de musique classique et contemporaine, 11 compagnies de théâtre amateur, 1 compagnie de danse professionnelle, 45 groupes ou artistes de musiques actuelles, 24 auteurs, 1 collectif artistique et 11 compagnies professionnelles de théâtre.

Rémi Barbe
remi.barbe@leprogres.fr

24 HEURES EN VILLE

THÉÂTRE

Pour Noël, offrez des places de spectacle

Toujours pas d'idée cadeaux à la veille de Noël ? Il reste le théâtre du Puy-en-Velay où le service culturel de la ville propose des packs cadeaux avec l'éventualité d'offrir des places pour un ou plusieurs spectacles programmés dans la deuxième partie de la saison culturelle. Et il reste encore du beau monde à voir défiler sur les planches ponotés dans les six prochains mois. Du théâtre avec Franck Leboeuf et Katia Tchenko, mais aussi Jacques Weber, Georges Beller et Maurice Risch. Des concerts avec, entre autres Thomas



Archives Philippe Vacher

Dutronc et The Golden Gate quartet mais aussi le 7th art orchestra ou Roberto d'Olbia dans le dressoir de piano. Et enfin de la danse avec José-Luiz Barreto et Tanguisimo (tango argentin). Et bien d'autres encore puisqu'il reste vingt et une dates avant la fin de la saison.

Princes et Princesses à la bibliothèque

Comme chaque année à la période de Noël, Florence Pays, conteuse, se rend à la bibliothèque du Puy-en-Velay pour conter de belles histoires. Le thème choisit cette année est « les Princes et les Princesses ». Depuis douze ans, Florence Pays se met dans la peau des personnages pour donner vie aux récits qu'elle conte. « Je ne lis pas des histoires, je les raconte. Et c'est bien plus intéressant ! » Une cinquantaine d'enfants se sont donc réunis, mercredi après-midi, pour écouter les aventures de ces princes et princesses à la quête de l'amour.



■ Une cinquantaine d'enfants avaient réservé leur place pour écouter les histoires. Photo Nelly Souvignet

En effet, Florence a choisi trois histoires qui tournent autour de la rencontre entre le prince et la princesse, pour le plus grand bonheur des enfants. Deux autres séances sont

également prévues, mardi 27 décembre, une à 10 h 30 et une autre à 15 h 30. Les enfants souhaitant y participer doivent s'inscrire directement à la bibliothèque. ■

Glossaire

- AMTA** Agence des musiques des territoires d'Auvergne
- ARDTA** Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne
- BDHL** Bibliothèque départementale de Haute-Loire
- CDMDT 43** Centre départemental de musiques et danses traditionnelles de Haute-Loire
- CDDP** Centre départemental de documentation pédagogique
- CPIE** Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- CAUE 43** Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Haute-Loire
- CCT** Conseil culturel de territoire
- CG 43** Conseil général de Haute-Loire
- CR** Conseil régional
- DRAC** Direction régionale des affaires culturelles
- EPCI** Etablissement public de coopération intercommunale
- FOL 43** Fédération des oeuvres laïques de Haute-Loire
- FRAC** Fonds régional d'art contemporain
- GAL** Groupement d'action locale
- HLMD** Haute-Loire Musiques Danses
- LOADDT** Loi pour l'aménagement et le développement durable du territoire
- MDDT 43** Mission départementale de développement touristique de Haute-Loire
- PNR** Parc naturel régional
- PAH** Pays d'art et d'histoire
- PER** Pôle d'excellence rurale
- SCOT** Schéma de cohérence territoriale
- SMAT** Syndicat mixte d'aménagement du territoire



Pays du Velay, janvier 2012
Document réalisé par Alice GUIET